



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Projets de programmes de l'enseignement des sciences économiques et sociales

Question écrite n° 14539

Texte de la question

M. Dimitri Houbron alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'avenir du contenu des programmes de l'enseignement des sciences économiques et sociales. Il rappelle, outre la question des horaires et de la structure, que de plus en plus de professeurs de sciences économiques et sociales font part de leur inquiétude sur le futur contenu de cet enseignement, prévu dans la réforme du baccalauréat 2021 appliquée sur la structure du lycée général. Il s'appuie sur la publication des projets de programmes de sciences économiques et sociales, pour les classes de seconde et de première, du Conseil supérieur des programmes, qui remet en cause l'identité de cet enseignement. Il précise que ces projets de programmes sont de nature à interdire de porter des regards pluridisciplinaires fructueux sur des thèmes comme le marché ou l'économie. Il note que ces projets de programmes sont peu problématisés et tendent à n'apporter que des réponses figées, niant la réalité des débats scientifiques et démocratiques, interdisant de saisir les grands enjeux qui traversent les sociétés contemporaines, et empêchant de donner du sens aux apprentissages des élèves. Il précise, en deux ans, avec ces projets, les élèves n'auraient ainsi que bien peu entendu parler des inégalités, du pouvoir d'achat, des hiérarchies entre groupes sociaux ou du chômage. Il note que ces projets de programmes ne sont pas pluralistes car ils imposent de transmettre une seule grille de lecture des enjeux économiques et sociaux. Il précise que la marginalisation de l'approche macroéconomique au profit d'une approche microéconomique prédominante entraîne, en particulier, un déséquilibre manifeste dans l'appréhension de questions de société, en reléguant par exemple la question des politiques monétaires ou budgétaires au rang d'accessoire. Il note que ces projets de programmes sont bien trop volumineux et souvent excessivement techniques car ils ne laissent pas le temps suffisant aux apprentissages et risquent d'induire des pratiques d'évaluation faisant moins appel à l'esprit critique des élèves, à leur capacité de réflexion et d'argumentation. Il en déduit que ces projets de programmes se traduiraient par une dégradation de la formation intellectuelle et citoyenne des élèves. Ainsi, il le remercie de lui faire part de ses orientations et avis sur une réévaluation des projets de programmes de l'enseignement des sciences économiques et sociales.

Texte de la réponse

La réforme du baccalauréat et du lycée général et technologique contribue à consolider la culture économique des lycéens français, grâce à : - un enseignement de sciences économiques et sociales introduit dans le tronc commun des enseignements à raison d'une heure trente par semaine, pour tous les élèves de seconde générale et technologique. Cette mesure constitue une avancée par rapport à la situation actuelle puisque les sciences économiques et sociales, jusqu'alors choisies uniquement comme enseignement d'exploration optionnel, deviennent désormais obligatoires et partie constitutive de la culture commune de tous les lycéens ; - un enseignement de spécialité en classes de première et de terminale, dont l'objectif est de permettre aux élèves d'approfondir leurs connaissances en vue de leur poursuite d'études supérieures. La spécialité de sciences économiques et sociales, dans ce cadre, comprend 4 heures en classe de première et 6 heures en classe de terminale. L'organisation nouvelle des enseignements dans le cycle terminal doit permettre des choix diversifiés complétant cet enseignement. L'association rendue possible des sciences économiques et sociales avec des

disciplines scientifiques telles que les mathématiques ou des disciplines littéraires permet ainsi une diversification des parcours selon le projet de l'élève grâce au choix de trois enseignements de spécialité en classe de première et de deux enseignements en classe de terminale. A titre d'exemple, les sciences économiques et sociales peuvent s'articuler avec l'enseignement de spécialité « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » auquel pourront participer les professeurs de sciences économiques et sociales pour la partie sciences politiques. De plus, une option de « droit et grands enjeux du monde contemporain » (DGEMC) de 3 heures peut être choisie en classe de terminale ce qui permet d'élargir l'éventail des possibilités des élèves en matière de poursuites d'études supérieures. Ces modifications dans la structure des enseignements s'accompagnent d'une rénovation des contenus de programme, dont la publication est prévue au mois de janvier 2019. Compte tenu des évolutions décrites ci-dessus, les sciences économiques et sociales ont toute leur place dans la nouvelle organisation du baccalauréat et du lycée général et technologique.

Données clés

Auteur : [M. Dimitri Houbron](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14539

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2018](#), page 10574

Réponse publiée au JO le : [18 décembre 2018](#), page 11779